MOTION destinée au Comité de direction de l'ASIGOS

Préaux préscolaires, scolaires et parascolaires face aux canicules : des mesures transitoires dès 2027

Exposé des motifs

Les épisodes de forte chaleur se multiplient et exposent particulièrement les enfants et le personnel des structures scolaires et parascolaires. En été, certains préaux, largement minéralisés et dépourvus d'ombre, deviennent de véritables îlots de chaleur.

Les démarches actuellement envisagées, visant notamment à désimperméabiliser (« dégrapper ») les préaux et à les végétaliser, constituent une réponse de fond pertinente. Elles demandent toutefois du temps : études, planification, crédits et travaux. Elles ne permettront pas de protéger tous les enfants dès l'été 2027.

Il est dès lors demandé d'élaborer et de mettre en place, pour les sites les plus exposés, un plan d'ombrage transitoire, ciblé, facile à mettre en œuvre à moindres frais et compatible avec d'éventuels futurs travaux envisagés.

Mesures à étudier en priorité

1. Arbres et végétaux en grands bacs

Installer, lorsque l'espace le permet, des arbres ou arbustes en grands contenants pour créer de l'ombre. Les bacs devront être stables, sans arêtes dangereuses, compatibles avec les chemins d'accès et les accès de secours, et faire l'objet d'un plan d'arrosage et d'entretien. Les végétaux pourront, lorsque cela est pertinent, être réemployés lors de futurs travaux.

2. Marquages et revêtements clairs

Étudier l'emploi de revêtements de sol ou marquages clairs (effet albédo) sur des zones adaptées, par exemple pour des jeux au sol. Il s'agit d'utiliser des produits extérieurs non toxiques, résistants et non glissants, y compris par temps humide.

3. Structures d'ombrage légères (« ciels de rue »)

Tendre, lorsque la configuration des lieux le permet, des toiles ou dispositifs d'ombrage légers (toiles, fanions, ombrelles, etc.), résistants.

Principe de sécurité et de cohérence avec les travaux de fond

Ces mesures sont conçues comme transitoires et complémentaires, dans l'attente des futurs aménagements de fond. Leur mise en œuvre devra s'inscrire dans le fonctionnement existant des lieux et faire l'objet, lorsque nécessaire, d'une validation technique préalable afin de garantir leur compatibilité avec les usages, les contraintes du site et les exigences de sécurité.

Demande

Par la présente motion, les signataires demandent au Conseil intercommunal de l'ASIGOS de charger son Comité de direction :

- 1. d'étudier la faisabilité technique, financière et opérationnelle d'un plan d'ombrage transitoire pour l'été 2027 sur les préaux préscolaires, scolaires et parascolaires, en ce qui concerne en priorité la mise en place d'arbres et végétaux en bacs, de marquages ou revêtements de sols clairs, ainsi que de structures d'ombrage légères ;
- 2. d'identifier, pour chaque site retenu, les contraintes de sécurité, d'entretien et de compatibilité avec d'éventuels futurs travaux de désimperméabilisation ;
- 3. de présenter, d'ici au 31 décembre 2026, un rapport de faisabilité assorti d'une demande de crédit et indiquant les sites prioritaires, les mesures envisagées, leurs coûts estimatifs, les délais de mise en œuvre et les éventuelles autorisations nécessaires ;
- 4. de planifier la mise en œuvre des mesures retenues et de soumettre les crédits nécessaires pour qu'elles soient effectives au plus tard en mai 2027.

Prilly, le 30 septembre 2026

Tinner Jean-Yves, PLR, Prilly

Signataires (nom, prénom, parti, commune, signature) :

VIREDAZ Antoine VER Prilly Antoine Viredaz

DESPONDS Guillaume Ver Prilly

Lourenço Ana Filipa, Ana Filipa Dias Andrade Lourenço VL/LC, Prilly

AVIOLAT NIGG Catherine VL/LC, Prilly

VIENNY HERVE Jouxtens

Marylène Montavon, Jouxtens-Mézery, MARYLÈNE MONTAVON

Rubén Segovia